

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

SURVEILLANCE DES LIEUX DE BAINNADE

Pour faire face aux risques réels que peuvent présenter la baignade, tels que des accidents toujours tragiques, il existe plusieurs formations de sauveteurs aquatiques, occasionnels ou professionnels. Nous vous proposons de faire le point

BSB : BREVET DE SURVEILLANT DE BAINNADE

Le BSB permet de surveiller les baignades des enfants en centre de vacances ou de loisirs, hors des sites équipés de postes de secours. L'objectif est de former des personnes qui en collaboration avec l'équipe d'animation du centre de vacances seront capables d'organiser les baignades des enfants, de faire respecter la réglementation, de porter assistance à un baigneur en détresse et de prodiguer les gestes de secours.

Il ne s'agit pas d'un brevet d'état, mais d'une attestation délivrée exclusivement par la Fédération Française de sauvetage et de Secourisme (FFSS), qui garantit un premier niveau de sauvetage. La formation est de 35h environ.

Avoir suivi une formation aux premiers secours augmente l'efficacité des premiers gestes de secours, et le BAFA est nécessaire pour trouver un poste d'animateur spécialisé.

Conditions d'inscriptions :

- Avoir 17 ans le jour du début de la formation, le BSB ne sera délivré aux candidats mineurs qu'à leur majorité.
- être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage et avoir un minimum d'aptitude à la pratique de la natation.

La formation coûte entre 100 euros et 200 euros. Les stages sont proposés par la FFSS.

Contact en Moselle :

FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME CD57

M René STEINORT

Tél 06 17 12 09 80/06 34 36 10 89, reneassafor@sfr.fr

www.ffss.fr

La session de qualification BAFA coexiste avec le BSB (brevet fédéral de droit commun à partir du 1er janvier 2009) délivré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme qui permet aussi de surveiller les baignades en Accueils Collectifs de Mineurs.

BNSSA : BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le BNSSA est la formation nécessaire à toutes les activités de sauvetage aquatique : surveillance de plages ou de piscines, sauvetage en mer.

Délivré par le ministère de l'Intérieur, ce diplôme d'Etat permet d'assurer la sécurité des lieux de baignade d'accès gratuit ou payant. Il ne permet pas cependant d'enseigner la natation.

Durée de la formation

70 heures de formation, organisé sur 2 semaines en stage bloqué ou en modulaire sur plusieurs mois

Conditions d'inscriptions :

Avoir 17 ans le jour de l'examen et majeur le jour de votre premier travail, être titulaire de

l'attestation de formation aux premiers secours (PSE1) et où le PSE 2 et attestation de FC PSE 1 ou 2 si diplôme de plus d'un an.

Contenu

Epreuve 1 :

un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m comprenant:
- un départ du bord ou d'un plot de départ suivi de 25 m nage libre
- deux parcours de 25 m comprenant chacun 15 m en immersion
- une plongée en canard suivie de recherche du mannequin et remorquage sur 25 m
Le tout en moins de 2 minutes 40 secondes

Epreuve 2 :

un parcours de sauvetage avec les palmes, masque et tuba en continu de 250 m dont 50 m remorquage mannequin
Le tout en moins de 4 minutes 20 seconde

Epreuve 3 :

porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant:
- sauvetage d'une personne simulant une détresse à mini 15 m du bord
- une prise de dégagement, remorquage victime et sortie de l'eau avec vérification des fonctions vitales et explications sur sa démarche.(épreuve en short et tee-shirt)

Epreuve 4 :

QCM sur réglementation BNSSA durée 45 minutes pour 40 questions (30 réponses justes exigées)

Coût,

La formation coûte 400 euros environ.
Le BNSSA est valide 5 ans. Après cette date, il convient d'effectuer un recyclage, qui consiste à effectuer 4 tests de contrôle.

Plus d'information

<https://www.nageur-sauveteur.com/article/epreuves-nouveau-bnssa>

BPJEPS AAN ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Crée en 2010, le BPJEPS activités aquatiques et de la natation est désormais l'un des principaux diplômes des professionnels de la natation. Avec une formation durant généralement un ou deux ans, ce diplôme permet de disposer d'une certaine polyvalence. Vous pourrez notamment :

- Assurer la surveillance des piscines
 - Enseigner la natation à un public scolaire
 - Donner des cours particuliers
 - Animer des activités de loisir comme l'aquagym, les bébés nageurs ou la natation prénatale
- Le titulaire du BPJEPS AAN peut être employé par une collectivité territoriale (et éventuellement obtenir sur concours le statut de fonctionnaire) ou une entreprise exploitant une piscine. Il pourra également être employé par une ou plusieurs associations sportives.

Le diplôme

C'est un diplôme de niveau IV (Niveau Bac). Il atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur dans le champ de la spécialité Activités Aquatiques et de la Natation. Il est composé de 10 unités capitalisables.

Conditions d'accès :

- Etre âgé de 18 ans minimum (dérogation possible dans certains cas)
- Etre titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Equipe niveau 1).
- présenter un certificat médical
- Satisfaire aux tests de sélection BPJEPS AAN (Test de performance, test technique de sauvetage, épreuve écrite et orale)

Evaluation

La certification des unités capitalisables (UC) se fait au travers d'épreuves transversales, vérifiant les compétences repérées dans les différentes fonctions exercées par le futur animateur.

Chaque organisme de formation peut mettre en place des tests complémentaires (entretiens oraux, autres tests pratiques, écrits...) pour déterminer si les candidats sont prêts à accéder à la formation.

Contact en Lorraine : CREPS de Nancy grand est

1 avenue Foch, CS 30020 – 54271 ESSEY LES NANCY Tel 03 83 18 10 20

Plus d'information

<https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/bpjeeps-activites-aquatiques.php>

Sources :

<http://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/bpjeeps-activites-aquatiques.php>

<http://www.ffss.fr/web/610-surveillant-de-baignade.php>

<http://www.nageur-sauveteur.com/BNSSA>